

UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 MAI 1979

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX, COQUET G., LECOCQ, MORIAMEZ, TORGUET,
Mmes VICHY, SIMONOT.
COLLEGE B : MM. BOURGOIS, MOREL.
COLLEGE C : MM. DELCOURT, PRUVOT.
A.T.O.S. : MM. BURY R., DANJOU.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur le Maire de Valenciennes représenté par Monsieur VILCOT.
- Monsieur EDERN
- Monsieur CELLIER
- Monsieur MOTRITCH
- Monsieur TONNOIR
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes représenté par Monsieur GIARD.

ETUDIANTS :

- Mademoiselle BARBIEUX, Monsieur RONNAUX, Mademoiselle GREVESSE,
Monsieur LE ROUTIER, Monsieur DOUROUX, Monsieur MOLLET, Monsieur POUZOL

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur KOPF - Agent Comptable
- Monsieur le Recteur représenté par Monsieur PARENT

INVITES :

- Messieurs BARA, COFFIGNEZ, TAISNE, OBERDORFF, LE RAY

EXCUSES :

- Monsieur GILLIARD - Président du Syndicat Intercommunal.

ONT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|--|---|------------------|
| - Madame MORIAMEZ | à | Monsieur BRIDOUX |
| - Mademoiselle WACQUEZ | à | Monsieur BRIDOUX |
| - Monsieur RICHEZ | à | Monsieur PRUVOT |
| - Monsieur LINQUETTE | à | Monsieur CELLIER |
| - Monsieur le Président de la
Chambre de Commerce et
d'Industrie d'Avesnes | à | Monsieur CELLIER |
| - Monsieur BRUNIER | à | Monsieur EDERN. |

ORDRE DU JOUR

I - COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 78

II - STATUTS DE L'UER DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

III - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE MAITRISE DE
SCIENCES ET TECHNIQUES DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de la Commission des Personnels
- Organisation de certains enseignements à l'UER de
Lettres, Sciences Humaines et Arts - Contrôle des
Connaissances.
- Communication sur l'ENSI de Mécanique et Energétique
- Communication des représentants étudiants de 3ème
année de Mécanique et Energétique.
- Motion relative aux moyens du SUAPS (Personnels
enseignants)
- Renouvellement de l'expérience de décentralisation
des enseignements de Lille III (Licence de Lettres
Modernes).

La séance est ouverte à 14 H 30.

Le Président BRIDOUX remercie les Conseillers et les Personnalités invitées de leur présence en cette période de fin d'année traditionnellement fort chargée. Dans un exposé liminaire, il fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'extension à réaliser sur le domaine universitaire du Mont Houy et sur la politique des habilitations concernant les formations de second cycle.

Les travaux d'extension

Les travaux de la deuxième Résidence Universitaire sont en cours. Le projet qui porte sur la réalisation de 500 chambres ne sera pas totalement achevé à la rentrée 79. Cependant des directives ont été données pour que les étudiants puissent disposer, au 1er octobre, d'un maximum de chambres supplémentaires.

S'agissant de la construction des locaux universitaires, il a été procédé le 2 Mai à l'ouverture des plis des entreprises soumissionnaires. Une ultime négociation sera engagée avec le Ministère afin d'actualiser les crédits prévisionnels de la première tranche, l'estimation initiale - valeur 76 - ayant été faite sur des bases aujourd'hui largement dépassées. Les nouveaux bâtiments seront mis en service, comme prévu, à la rentrée 80.

Les habilitations concernant les formations de second cycle

L'arrêté du 16 Janvier 1976, portant réforme du 2ème cycle, stipulait que toutes les habilitations existantes seraient soumises à renouvellement en 79. Cette échéance ne pourra être respectée et le Ministère a décidé de proroger d'un an les habilitations en cours et d'agréer, cette année, les demandes d'habilitations qui présentent un caractère exceptionnel ou urgent.

Ce devrait être le cas de notre demande de création d'une Maîtrise de Communication Audiovisuelle et d'une Maîtrise de Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle, formation appelée à se substituer à l'actuelle Maîtrise de Sciences et Techniques de Mécanique et Energétique.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour (cf page 1) le Président soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 15 février.

En réponse à deux questions de Monsieur GIARD, Monsieur BRIDOUX précise que la subvention de 1 450 000 francs correspondant au financement complémentaire de la deuxième résidence a été accordée par le Conseil Régional et que d'autre part le Conseil Restreint a décidé d'affecter l'emploi de Professeur Titulaire à la discipline Electronique Electrotechnique Automatique (EEA).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

I - LES COMPTES FINANCIERS DE L'EXERCICE 78

Monsieur PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances, commente de façon détaillée les documents (comptes financiers et rapport de présentation) qui ont été remis aux Conseillers.

L'exécution du budget 78 fait apparaître un solde positif global de 393 904 francs, dont 251 226 au titre de l'Etablissement Principal et 142 678 au titre du CEPPEPES.

Les Recettes

13 699 053 francs.

Elles ont progressé de 29,3 % par rapport aux recettes de l'exercice 77 et de 3,5 % par rapport aux prévisions initiales 78.

L'origine de nos ressources tend à se stabiliser en pourcentage.

Participation

de l'Etat : 50 %
des Collectivités locales : 7 à 8 %
des entreprises : 16 à 17 %
Ressources diverses : 26 %

Par UER et par service, il y a lieu de constater une augmentation de tous les budgets, en volume, avec cependant des différences sensibles en pourcentage.

Les dépenses : 13 305 149 francs.

Par rapport à l'exercice 77, elles ont crû de 34 % et de 39 % par rapport aux prévisions initiales 78.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont augmenté respectivement de 32,5 % et de 23 %, mais il est à noter que leur part dans le budget reste relativement stable.

La forte croissance des Ressources affectées s'explique par la prise en compte, au titre de 78, des contrats et des conventions qui n'ont pu faire l'objet d'une inscription budgétaire en 77.

Les résultats

Comme ceux de l'exercice 77, ils font apparaître un solde excédentaire (393 904 francs). C'est la conséquence d'une gestion saine et rigoureuse qu'il convient de poursuivre, afin de pouvoir faire face, à très court terme, aux coûts supplémentaires qu'entraîneront les développements des activités d'enseignement et de recherche et l'extension des constructions universitaires.

En conclusion, au nom de la Commission des Finances qui s'est réunie le 25 avril, Monsieur PRUVOT propose au Conseil d'approuver les comptes financiers de l'exercice 78.

Le débat est ouvert.

Monsieur GIARD souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur la participation financière de l'Etablissement Public Régional.

Le Président précise qu'elle s'est élevée à 200 000 francs au titre de l'équipement pour la recherche et que cette année une subvention de 1 000 000 francs a été sollicitée. Plusieurs demandes ont été présentées et elles visent à soutenir des thèmes de recherche différenciés. La décision du Conseil Régional devrait être connue courant Juin.

En réponse à une question de Monsieur BARA, Monsieur PRUVOT évoque les difficultés auxquelles doit faire face le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS). Notamment en raison de la forte croissance des besoins exprimés par les étudiants, il conviendrait de récupérer le poste d'enseignant qui a été transféré dans l'enseignement du second degré, en application du plan de redéploiement de Monsieur SOISSON.

Le Président BRIDOUX rappelle que ce problème a fait l'objet d'une démarche spécifique à la rentrée 78 et qu'il a obtenu l'appui d'un Inspecteur Pédagogique Régional d'Education Physique pour faire aboutir cette légitime revendication.

Monsieur MORIAMEZ déclare qu'il s'abstiendra au cours du vote et qu'il entend donner à sa prise de position un caractère symbolique. En effet il estime qu'il faut tout mettre en oeuvre pour améliorer la gestion. Il ne s'agit pas d'une question de personnes mais de fonctions. Il aurait souhaité qu'un sous-compte intitulé "matériel dérobé ou disparu" figurât dans le Compte financier 78. Il met l'accent sur la nécessité de renforcer les contrôles, de procéder à un inventaire régulier afin d'assurer la sécurité des biens. Il pense que le problème doit être traité au niveau de l'Agence Comptable et du Secrétariat Général en coopération avec les Directeurs d'UER et les Chefs de Service. Dans la mesure où des lacunes existent, il souhaite que des mesures soient prises pour améliorer le système.

Le Président BRIDOUX souligne qu'il s'agit en effet d'un problème préoccupant. Il rappelle cependant que la sécurité des biens a fait l'objet de plusieurs mesures. Les serrures des portes extérieures ont été changées, il est procédé à un inventaire régulier du matériel acquis. Toutefois, il faut bien tenir compte de certaines contraintes, en particulier de la nécessité d'ouvrir les locaux le soir et parfois le week end, qui s'opposent à la mise en place d'un contrôle absolu, sans faille. Pour ce qui est des vols, c'est avant tout un problème de mentalité et de responsabilité, l'attention des chefs de service sera de nouveau appelée sur cette question.

Monsieur PRUVOT partage les préoccupations de Monsieur MORIAMEZ et insiste à son tour sur le rôle que doivent jouer les chefs de service en matière de contrôle et de sécurité des biens.

Monsieur CELLIER estime qu'il convient de bien définir les responsabilités décentralisées et que des contrôles et un inventaire annuel s'imposent. Certes il est difficile d'empêcher les grappillages, notamment dans un établissement public.

Monsieur KOPF précise qu'un inventaire précis et exact des matériels existe et qu'il est mis à jour en permanence. Cependant la vérification périodique de l'existence physique de tous les matériels présente de réelles difficultés, en raison de la mobilité de certains matériels scientifiques. Des relevés sont établis néanmoins par le Magasin Général et ils concernent l'ensemble des UER des Services et des Laboratoires.

Il ajoute qu'il ne suffit pas de constater les vols, chose relativement aisée. Il importe essentiellement de pouvoir les déceler et d'en fournir les preuves.

Il s'ensuit un large échange de vues sur le thème de la sécurité des biens. Y prennent part Messieurs TORGUET, MORIAMEZ, KOPF, MOTRITCH, CELLIER, GIARD, LE ROUTIER, et le Président BRIDOUX qui conclut le débat en faisant appel à la moralité et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées.

Monsieur VILCOT relève le rythme accéléré des dépenses de l'Université et se demande s'il n'y a pas là un danger pour l'avenir.

Le Président fait valoir que les budgets sont équilibrés et que par suite d'une gestion rigoureuse les dépenses sont largement couvertes par les recettes.

Monsieur VILCOT évoque l'hypothèse d'une éventuelle diminution des ressources et la difficulté qui en résulterait de maîtriser les dépenses.

Le Président rappelle que l'Université se trouve pénalisée sur le plan financier en raison de l'insuffisance des surfaces bâties. A court terme, l'extension des locaux devrait impliquer une augmentation de la subvention de fonctionnement. En tout état de cause, les dépenses sont autorisées dans la limite des crédits disponibles, la politique de développement de l'Université sera fonction du volume des ressources.

Les questions étant épuisées, les comptes financiers de l'exercice 78 sont soumis à l'approbation du Conseil. Ils sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

II - PROJET DE STATUTS DE L'UER DE DROIT, D'ECONOMIE ET DE GESTION

Le Président BRIDOUX rappelle brièvement le contexte dans lequel est intervenue la création de l'UER de Droit d'Economie et de Gestion.

"Il convenait d'assurer la représentation des étudiants et des enseignants du Département de Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion au Conseil de l'Université et de conférer aux responsables de ce Département qui accueille 600 étudiants une plus grande autonomie sur le plan administratif, pédagogique et financier. C'est pourquoi le Conseil du Centre Universitaire, dans sa séance du 9 novembre 1978, a décidé de solliciter, à l'unanimité de ses membres, la création d'une UER de Droit, d'Economie et de gestion.

Le dossier constitué a cet effet a reçu l'agrément de Monsieur le Recteur qui a pris le 16 Janvier 1979, un arrêté portant création, à compter du 1er octobre 1979, de cette UER auprès de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Afin que l'UER puisse fonctionner normalement, il importait, dès la notification de la décision de Monsieur le Recteur, de mettre en chantier les statuts de l'Unité. La procédure habituelle a été suivie. Messieurs TAISNE et OBERDORFF ont été chargés d'élaborer un projet qui a été soumis pour avis à la Commission des Statuts. La Commission des Statuts, puis le Conseil du Département, ont légèrement amendé le projet initial.

C'est la dernière version de ce projet qui vous a été transmise et que je demanderai à Monsieur TAISNE de vous présenter.

Mais auparavant, je voudrais au nom du Conseil et en mon nom personnel souhaiter officiellement la bienvenue à Monsieur TAISNE. Précédemment Maître Assistant à l'Université de Lille II, Monsieur TAISNE, reçu à l'agrégation de Droit Privé à la session 78, a été nommé Maître de Conférences à l'Université de Valenciennes à compter du 1er décembre 1978. Avocat au barreau de Cambrai, notre collègue connaît bien la région et je ne doute pas qu'il contribuera efficacement à la tête d'une équipe dévouée et qui a fait ses preuves, au développement des enseignements juridiques, économiques et de gestion dans le Hainaut-Cambrésis."

Monsieur TAISNE adresse ses plus vifs remerciements au Président et rend hommage à l'équipe des enseignants de Droit d'Economie et de Gestion pour la vitalité et la qualité de son action.

Il rappelle ensuite la genèse des statuts qui ont fait l'objet d'une longue et fructueuse réflexion. Il a été tenu compte des observations de la Commission des Statuts et des souhaits formulés par l'ensemble des enseignants du Département réunis le 28 Mars. Pour l'essentiel, le texte soumis à l'examen du Conseil correspond aux exigences de la Loi d'Orientation et aux traditions universitaires.

Monsieur MORIAMEZ estime que les statuts sont bien faits et il ne doute pas de leur efficacité. Cependant, il demande la suppression du terme Doyen à l'Article 18 dans la mesure où il lui paraît logique de défendre et de promouvoir le titre de Directeur. En revanche, il reconnaît volontiers que l'appellation de Faculté peut contribuer à asseoir l'image de marque de cette nouvelle Unité.

Monsieur TAISNE précise que le terme Faculté a été retenu par une trentaine d'Unités d'Enseignement et de Recherche, notamment par celle de l'Université de Lille II. A titre personnel, il n'est pas intervenu dans la discussion qui a débouché sur la proposition d'appeler Doyen le Directeur de l'UER et il n'attache aucune importance au titre officiel qui sera conféré au responsable de l'Unité.

Monsieur BOURGOIS souhaiterait que l'appellation des responsables d'UER à Valenciennes soit uniformisée. Le choix du terme Doyen correspondrait à une attitude passéiste.

Le Président BRIDOUX partage le sentiment de Messieurs MORIAMEZ et BOURGOIS et se déclare pour la suppression du terme Doyen.

Mademoiselle GREVESSE (étudiante en Droit) exprime son désaccord sur le choix de l'appellation Faculté. La qualité des enseignements est plus importante que le nom de l'Unité. Pour ce qui est de la signification, de la compréhension de l'intitulé, elle est avant tout fonction des habitudes acquises ou qu'il faudra acquérir.

Monsieur VILCOT pense lui que l'appellation Faculté est accessible à tout le monde, au public averti ou non.

Monsieur MOREL déclare qu'une étude approfondie des statuts le conduit à poser une dizaine de questions. Il s'interroge également sur la méthode qu'il convient de suivre.

Le Président répond qu'il s'agit d'une méthode démocratique. Il appartient au Conseil de prendre les décisions compte tenu des propositions qui lui sont soumises, ces propositions ayant fait l'objet d'une étude collective et d'une large concertation.

Monsieur MORIAMEZ rappelle qu'en 1969-1970, les UER ont bénéficié d'une certaine autonomie pour élaborer leurs statuts, dans le respect bien entendu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil décide de procéder à l'examen des statuts, article par article, avant de se prononcer par un vote global sur l'ensemble de ces dispositions.

L'Article 1 fait l'objet d'une intervention de Monsieur PARENT qui propose une modification de forme. La discussion s'engage, interviennent Monsieur BOURGOIS, Madame VICHY, le Président. L'article 1 est adopté dans sa rédaction initiale.

ARTICLE 2:

Monsieur COQUET intervient à propos des Instituts de Recherche Spécialisés.

Monsieur TAISNE estime qu'il est opportun de se ménager des possibilités qui pourraient se concrétiser à long terme.

L'article 2, ainsi que les articles 3 et 4, sont approuvés à l'unanimité.

ARTICLE 5 :

Monsieur MOREL s'étonne de la représentation qui est accordée aux enseignants de rang magistral compte tenu du potentiel réduit dont dispose l'UER et de la présence envisagée de 3 personnalités extérieures. Il constate, en revanche, que deux sièges seulement sont réservés aux représentants des personnels ATOS.

Monsieur TAISNE souligne que l'on pouvait raisonnablement opter entre deux formules. Dans l'optique du long terme, proposer cinq sièges aux enseignants de rang magistral sous réserve, dans le cas où ces sièges ne pourraient être pourvus, de demander une dérogation à titre provisoire. La deuxième formule consistait à solliciter, dans l'immédiat, une dérogation aux dispositions fixées par la Loi d'Orientation.

La première formule a été retenue compte tenu du concours qu'apporteront à la Faculté des enseignants de Lille II et de Paris II.

S'agissant des personnalités extérieures, les enseignements conduisant au DEUG mention Droit font une large place aux initiations professionnelles qui comportent trois options. C'est pourquoi il a été jugé opportun de prévoir la participation de trois personnalités extérieures dont l'aide et la compétence pourraient s'avérer précieuses pour la Faculté.

Monsieur COQUET s'interroge sur l'éventuelle représentation des chercheurs.

Monsieur OBERDORFF déclare qu'en général les chercheurs participent aux enseignements. Leur représentation, le cas échéant, serait donc assurée.

Le Président BRIDOUX affirme, pour conclure la discussion, qu'une demande de dérogation adressée au Ministère pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

L'article 5, légèrement modifié ainsi qu'il apparaît dans le document joint en annexe, est approuvé en dépit de 4 abstentions et de 4 voix contre.

Les articles 6,7,8,9,10,11,13,14,15,16,17,18 modifié (le dernier alinéa est supprimé), 19,20 modifié (le dernier alinéa est supprimé), 21,22,23 sont approuvés à l'unanimité. L'article 12 est approuvé par 23 voix pour et 8 abstentions. Les articles 24 et 25 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention. Les articles 26 à 33 sont approuvés à l'unanimité.

Après en avoir délibéré le Conseil de l'Université approuve les statuts de l'UER de Droit, d'Economie et de Gestion à l'unanimité de ses membres présents ou représentés moins une abstention et une voix contre.

Par voix de conséquence, l'UER prend l'appellation officielle de Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion.

III - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE MAITRISE DE SCIENCES
ET TECHNIQUES DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE.

Le Président BRIDOUX rappelle aux Conseillers qu'il est apparu nécessaire de mettre un terme au recrutement en Maîtrise de Sciences et Techniques de Mécanique Energétique qui est donc vouée à disparaître parce que cette formation serait vite apparue comme un sous-produit de l'Ecole d'Ingénieurs.

Cette suppression à terme implique cependant - et c'est un aspect fondamental - la diversification des filières de formation de second cycle de l'UER de Sciences dans des secteurs en rapide développement. C'est le cas de la Maintenance Industrielle et c'est pourquoi il a été demandé au Directeur de l'UER de Sciences de constituer dans les meilleurs délais un dossier de demande d'habilitation à délivrer une Maîtrise de Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle.

Cette Maîtrise étant appelée à se substituer à l'actuelle Maîtrise de Sciences et Techniques de Mécanique Energétique, poursuit le Président, il s'agit donc plutôt d'une transformation que d'une véritable création.

Une possibilité supplémentaire de poursuivre des études sur place serait ainsi réservée aux étudiants de l'UER de Sciences non admis dans une ENSI ou que la formation d'Ingénieurs n'intéresse pas et à certains étudiants de l'IUT.

Le Conseil de l'UER de Sciences, dans sa séance du 26 avril, a adopté à l'unanimité la demande de création d'une Maîtrise de Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle.

Le Président ajoute que le Ministère considèrerait comme recevable la demande présentée par l'Université de Valenciennes sous réserve bien entendu qu'elle soit approuvée par le Conseil. Dans ces conditions cette formation pourrait être organisée dès la rentrée 79.

La parole est donnée à Monsieur LE RAY.

Monsieur LE RAY informe le Conseil que le projet qui lui est soumis est identique, à un détail près, à celui approuvé par le Conseil de l'UER de Sciences. La modification ne porte pas sur les finalités de la formation, elle concerne la répartition des horaires.

Monsieur LE RAY, dans l'exposé des finalités de la Maîtrise, précise que la notion de maintenance existe depuis longtemps et que les fonctions diverses qui en ont résulté sont assurées par des agents formés sur le tas, certes très compétents sur le plan technique, mais qui ne possèdent pas tous les éléments nécessaires pour relier les problèmes liés à l'entretien, à la gestion et aux finalités extérieures à l'entreprise.

Cette lacune a d'ailleurs incité les responsables de l'IUT à mettre en place une formation de niveau bac + 2. Or rationaliser la gestion des stocks et résoudre au mieux le problème crucial des économies d'énergie constituent une priorité nationale. Valenciennes dispose de solides atouts pour contribuer à la réalisation de cet objectif fondamental.

Monsieur CELLIER pense que le projet a été bien étudié et que la transformation de la Maîtrise de Sciences et Techniques de Mécanique et Energétique en Maîtrise de Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle est une excellente initiative. Cependant il appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de prendre en considération le problème important de la lutte contre la pollution et se demande également si les connaissances acquises par les étudiants titulaires du DEUG Sciences seront suffisantes en métallurgie.

Monsieur BRIDOUX répond qu'un enseignement complémentaire en métallurgie sera organisé pendant les vacances.

Monsieur LE RAY ajoute qu'il convient en effet de consolider les enseignements se rapportant à la chimie, à l'étude des matériaux et aux traitements thermiques.

Monsieur EDERN considère que la formation envisagée est de nature à donner aux futurs cadres les bases nécessaires à l'exercice de leur spécialité et que les enseignements correspondent bien aux principaux problèmes que doit résoudre l'industrie.

Monsieur MORIAMEZ se félicite des efforts accomplis pour la mise en place de nouvelles Maîtrises de Sciences et Techniques. Qu'il s'agisse de la Communication, de la Maintenance Industrielle ou encore des Sciences et Techniques Agro Alimentaires, il convient de travailler dans ces directions aux débouchés assurés.

Après avoir modifié la rédaction d'un paragraphe de la page 15 du dossier, à la demande de Madame VICHY, le Conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés la demande d'habilitation à délivrer une Maîtrise de Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1 - Bilan des travaux de la Commission des Personnels

Monsieur MORIAMEZ, Président de la Commission des Personnels, porte à la connaissance du Conseil le bilan des travaux de la Commission. Ont été étudiées, la situation des personnels contractuels, des hors statuts et des auxiliaires temporaires et les possibilités de promotion ou d'intégration qui s'offrent à eux.

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le fait qu'il est fondamental de bien faire circuler l'information susceptible d'intéresser l'ensemble des personnels ATOS.

Il soumet au Conseil la motion adoptée par la Commission (cf. annexe 2). La motion est approuvée à l'unanimité des membres présents ou dûments représentés.

2 - Modifications relatives à l'organisation de certains enseignements dispensés dans le cadre de l'UER de Lettres et au contrôle des connaissances.

Monsieur BOURGOIS expose les raisons qui ont conduit le Conseil de l'UER Froissart à proposer la restructuration de certains enseignements et de nouvelles modalités de passage dans l'année supérieure.

Après en avoir délibéré le Conseil de l'Université approuve à l'unanimité les propositions votées par le Conseil de l'UER Froissart (cf. annexe 3).

Pour ce qui est du statut des étudiants qui ont obtenu un emploi après la clôture des inscriptions aux examens, la question est de savoir s'ils peuvent encore changer de formule, et plus spécialement, être dispensés du contrôle continu.

Le Conseil de l'UER propose de laisser à l'étudiant ayant acquis le statut de salarié après la clôture des inscriptions aux examens, la possibilité d'adopter la formule de son choix et de ne subir, si telle est l'expression de sa volonté, que les épreuves de l'examen terminal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de l'Université approuve à l'unanimité la délibération en date du 26 avril du Conseil de l'UER de Lettres, Sciences Humaines et Arts.

3 - Communication de Monsieur TORGUET relative à l'ENSI de Mécanique et Energétique.

Monsieur TORGUET, administrateur provisoire de l'ENSI, tient à faire le point sur les informations qui ont circulé ou qui ont été publiées depuis la création de l'Ecole. Il consacre sa longue communication aux rubriques énumérées ci-après : répartition des places, recrutement de l'Ecole, historique de sa création, désignation et pouvoirs du Conseil d'Administration, élaboration des statuts.

En conclusion, il formule le souhait qu'on prenne le soin de vérifier à la source les informations avant de les colporter ou de les diffuser.

Le Président souligne que le problème de l'information est difficile à résoudre et que pour parvenir à cette fin, il est nécessaire que chacun fasse preuve d'attention et de compréhension.

Monsieur MORIAMEZ souhaite que l'effort soit consacré au développement des informations non tendancieuses. Plus généralement, il attire l'attention du Conseil sur le fonctionnement général des institutions : quand un Conseil d'UER ou le Conseil d'Université vote une décision majoritairement, celle-ci doit être mise en oeuvre par l'Administration :

- Il rappelle par exemple qu'un Conseil a voté (il y a plusieurs années) la dénomination d'amphithéâtre ou salles (ex. Marc LEFRANC ou son petit-fils) et que ceci n'a encore jamais reçu aucun commencement d'application ou exécution. De telles pratiques sont inadmissibles et il faut demander au Conseil d'Université de faire exécuter les décisions.

- Autre exemple : Un autre Conseil IUT avait demandé à la Direction d'assurer la sécurité des personnes et des biens en protégeant le côté Ouest (bois) par une clôture ; le fil de fer est acheté depuis 2 ans mais jamais posé !...

Au moment où le Centre Aéré de Valenciennes va s'installer chaque été dans les nouvelles installations sportives, il semble nécessaire de protéger les enfants eux-mêmes contre tout risque d'accident en canalisant leurs déplacements astucieusement et dans l'intérêt général. Aussi, s'il ne s'agit pas de fermer l'IUT, il faut protéger deux côtés des bâtiments IUT les plus exposés aux visites nocturnes ou intempestives.

Monsieur MORIAMEZ demande un vote proposant au Président et à la Direction de l'IUT d'assurer la protection de ces bâtiments dans l'intérêt des enfants et des matériels.

4 - Motion présentée par les étudiants de 3ème année de Mécanique Energétique (année post MST).

Les représentants des étudiants de 3ème année de Mécanique Energétique appellent l'attention du Conseil sur les caractéristiques de la formation qu'ils ont reçue. Cette formation étant celle qui sera dispensée dans le cadre de l'ENSI, ils expriment le souhait que le diplôme d'Université qui leur sera délivré puisse être reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieurs. Dans cette perspective, ils proposent au Conseil de voter une motion (cf. annexe 4).

Monsieur le Président BRIDOUX, Messieurs TORGUET, LE RAY, TONNOIR, LECOCQ, MORIAMEZ, COQUET et les représentants étudiants prennent part à un large débat.

Il en résulte qu'un dossier personnalisé sera constitué pour chaque titulaire du diplôme d'Université et transmis dans les meilleurs délais à la Commission des Titres d'Ingénieurs.

Le Président soumet la motion au Conseil. Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

5 - Le rétablissement d'un poste d'éducation physique

Sur la demande de Monsieur PRUVOT, Directeur du SUAPS, le Président propose au Conseil d'adopter la motion rédigée en vue d'obtenir le rétablissement d'un poste d'Education Physique, le poste ayant fait l'objet d'un transfert dans le second degré à la rentrée 78, par suite de l'application du plan de redéploiement de Monsieur SOISSON.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve la motion (cf. annexe 5).

6 - Renouvellement de l'expérience de décentralisation des enseignements de Lille III (Licence de Lettres Modernes).

Monsieur BOURGOIS informe le Conseil du succès qu'a connu cette expérience et il souhaiterait qu'elle puisse être renouvelée pour préserver l'intérêt des étudiants de Valenciennes.

Le Conseil, à l'unanimité, exprime son accord pour le renouvellement de cette expérience.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 H 30.